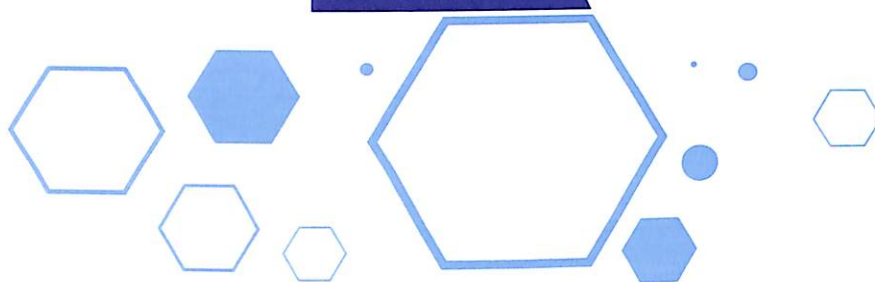



PROFILAGE
DES INVESTISSEMENTS AGREES
FOCUS 2016-2017



**PROFILAGE
DES INVESTISSEMENTS AGREES
FOCUS 2016-2017**

REMERCIEMENTS





Nos remerciements sont adressés en priorité à Monsieur Emmanuel Esmel ESSIS, Ministre Auprès du Premier Ministre Chargé de la Promotion de l'Investissement Privé, pour ses orientations stratégiques en vue de la réalisation de ce rapport et pour son management qualitatif qui contribue à accroître les compétences du capital humain de la Direction de la Planification, des Etudes et de la Statistique (DPES).

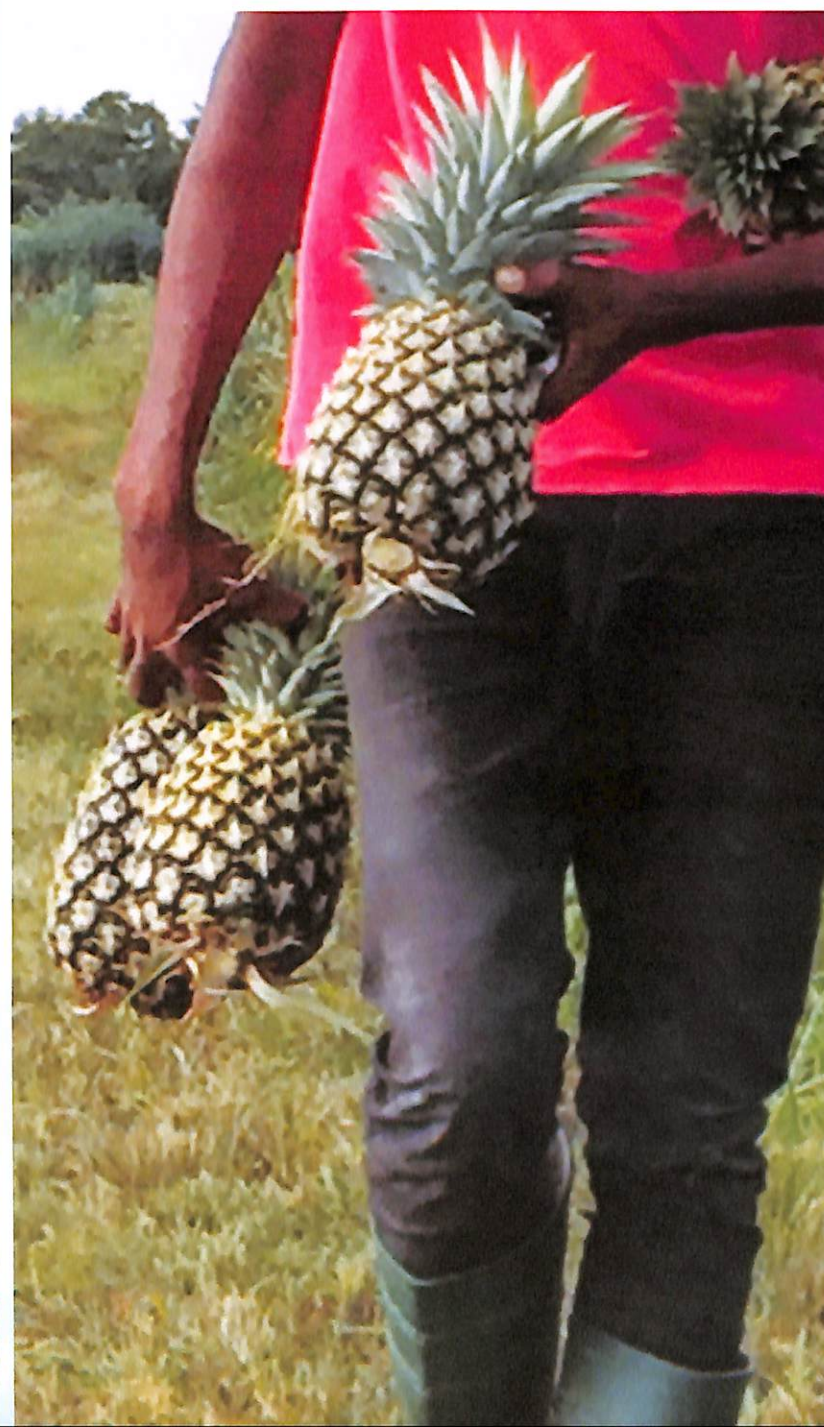
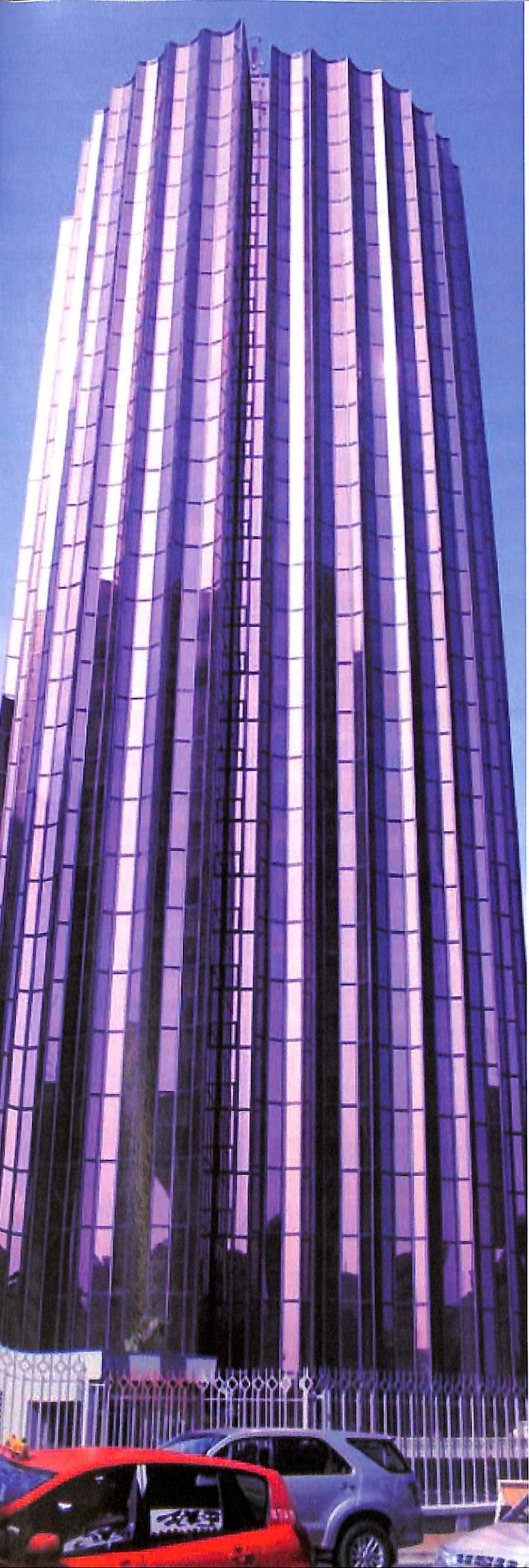
Notre gratitude à Monsieur BIEFFO Akéré Salomon, Directeur de la Planification des Etudes et de la Statistique pour son soutien constant et ses conseils techniques pour la réalisation de ce rapport.

Les remerciements également adressés à tous les membres de l'équipe de rédaction, composée de : Monsieur KOUADIO Konan Cyrille, Chef du Service Statistique Suivi Evaluation des Investissements Privés, Messieurs SANOGO Massanpienworo Seydou, LEGBEDJI Etékou Benjamin, BAKAYOKO Namory, respectivement Chargés d'études et Messieurs YAO Batily Hyppolyte-René, SAKHO Ibrahim, Madame KOUASSI Viviane respectivement assistants.

Enfin, le personnel de la DPES exprime sa reconnaissance à tous les collègues du CEPICI, en particulier au Directeur de la Communication et des Relations Publiques pour leur participation active, pour le formatage et la diffusion du présent rapport.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
SOMMAIRE	6
PANORAMA	8
AVANT-PROPOS	9
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	10
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	11
MESSAGES PRINCIPAUX	12
INTRODUCTION	14
PARTIE 1 : RAPPEL DU PROCESSUS D'OBTENTION DE L'AGRÉMENT À L'INVESTISSEMENT	16
PARTIE 2 : PROFIL COMPARÉ DES ENTREPRISES AGRÉÉES SUR LA PÉRIODE : 2016 – 2017	18
1.- ORIGINE	18
2.- ZONE D'INVESTISSEMENTS	20
3.- RÉGIME D'AGRÉMENT	22
4.- SECTEURS D'ACTIVITÉS	25
5.- NATURE DES INVESTISSEMENTS	27
PARTIE 3 : SYNTHÈSE COMPARÉE DU PROFIL TYPE SUR LA PÉRIODE 2016 – 2017	32
PROFIL DES ENTREPRISES AGRÉÉES EN 2016	32
PROFIL DES ENTREPRISES AGRÉÉES EN 2017	33
ALGORITHME SYNTHÉTIQUE DU PROFILAGE DES INVESTISSEMENTS AGRÉÉS 2016-2017	34
RECOMMANDATIONS	36
CONCLUSION	38
RÉFÉRENCES	40




Patrick ACHI

Ministre, Secrétaire Général
de la Présidence de
la République de Côte d'Ivoire

Le Président de la République S.E.M. Alassane OUATTARA, dans sa volonté de traduire en acte sa vision de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent, a impulsé l'élaboration d'ambitieux programmes de développement dont l'objectif vise la croissance économique inclusive.

Sous l'égide de Son Excellence Monsieur Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la mise en œuvre du 2ème cycle du Plan National de Développement (PND : 2016-2020) axée sur la consolidation des acquis du précédent, s'articule autour de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation. Celle-ci passe inévitablement par le secteur privé à travers l'investissement privé, évalué à 13 000 milliards FCFA sur la période.

Pour la mobilisation de ces investissements, le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), organisme d'attraction des investissements

privés et de promotion économique de la destination Côte d'Ivoire joue un rôle essentiel. Cette mission est facilitée par le Code des investissements qui constitue un instrument d'attractivité des investissements privés octroyant des exonérations fiscales et douanières aux investisseurs nationaux et étrangers.

Dès lors, il apparaît nécessaire que les entreprises éligibles au code des investissements soient tracées afin de mesurer in fine leur impact social et économique dans le développement du pays.

Le présent rapport répond à cette préoccupation au travers de l'analyse des aspects liés à la traçabilité des entreprises agréées entre 2016 et 2017.

J'invite donc les lecteurs nationaux et étrangers, à s'approprier les analyses du présent rapport pour une meilleure visibilité de l'orientation des projets d'investissements captés par le CEPICI sur la période 2016 et 2017.



AVANT-PROPOS



Emmanuel Esmel ESSIS

Ministre auprès du Premier Ministre
chargé de la Promotion de l'Investissement Privé
Directeur Général du CEPICI

Le rôle de l'investissement privé comme levier de la croissance économique n'est plus à démontrer. Ainsi, le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) est à pied d'œuvre, à tous les niveaux pour doper davantage la croissance économique du pays, qui figure parmi les pays africains enregistrant les taux de croissance du PIB les plus élevés.

Le présent rapport de profilage des investissements agréés au CEPICI qui s'étend sur la période 2016 - 2017 est perçu comme un outil d'aide à la prise de

décision pour les autorités ivoiriennes, les chercheurs universitaires et les opérateurs privés de la politique de l'investissement en Côte d'Ivoire.

Le document qui vous est soumis sur les investissements agréés au CEPICI permet, enfin de connaître les caractéristiques des entreprises éligibles au Code des investissements en définissant le profil type lié à leurs activités économiques.



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BFR	Besoins en Fonds de Roulement
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
DPES	Direction de la Planification des Etudes et de la Statistique
FCFA	Franc des Communautés Financières Africaines
IDE	Investissement Direct Etranger
IDN	Investissement Direct National
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PND	Programme National de Développement
RCI	République de Côte d'Ivoire



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES



■ **Graphiques**

Graphique 1 : Répartition des projets d'investissements agréés en 2016 et 2017 selon leur origine-source	18
Graphique 2 : Répartition des projets d'investissements agréés en 2016 et 2017 par zone d'activités	21
Graphique 3 : Répartition des projets d'investissements agréés en 2016 et 2017 selon le régime d'agrément	23
Graphique 4 : Répartition des projets d'investissements agréés en 2016 et 2017 selon le secteur réel	25
Graphique 5 : Répartition des projets d'investissements agréés en 2016 et 2017 selon le cadrage macroéconomique	26
Graphique 6 : Nature des investissements des projets agréés en 2016 et 2017	28

■ **Tableaux**

Tableau 1 : Répartition des projets d'investissements agréés en 2016 et 2017 par zone d'investissements	20
Tableau 2 : Distribution des investissements agréés en 2016 et 2017 issus des entreprises en création d'activités selon leur nature	29
Tableau 3 : Distribution des investissements agréés en 2016 et 2017 issus des entreprises en développement d'activités selon leur nature	30



MESSAGES PRINCIPAUX

La période de réalisation du présent rapport sur le profilage des investissements agréés sur la période 2016 - 2017 est essentielle car correspondant à la mise en œuvre du 2ème cycle du Programme National de Développement (PND 2016-2020) qui vise la mobilisation de 13.000 milliards FCFA d'investissements privés.

Ainsi, le CEPICI, en sa qualité d'Agent d'exécution des Programmes du Gouvernement et des partenaires au développement en faveur du secteur privé en Côte d'Ivoire, a pour mission de favoriser l'attractivité des investissements privés tant nationaux qu'étrangers.

Le présent rapport de profilage des investissements agréés met en évidence les caractéristiques majeures des entreprises agréées au CEPICI. Il indique qu'en 2016, 73% des projets d'investissements captés étaient des IDE contre seulement 27% pour les investisseurs nationaux.

En 2017, cette tendance s'est inversée du fait de l'environnement social peu favorable en raison des troubles sociaux. Les IDE représentaient 48% contre 52% pour les IDN. Ce phénomène a pu être constaté également sur des données historiques et indique qu'à chaque période d'instabilité ou d'incertitude, les IDE ont régressé.

Le rapport note également qu'entre 2016 et 2017, le secteur « transport/entreposage »¹ est celui qui enregistre le plus grand nombre d'entreprises agréées soit environ 30% du volume global des investissements. En outre, la zone A qui correspond au district d'Abidjan capte sur la période 2016-2017, 70% des projets d'investissements agréés sur les volumes d'investissements de 498 milliards FCFA et 320 milliards FCFA respectivement en 2016 et 2017.

Il ressort aussi que les pays africains ont réalisé en Côte d'Ivoire, pour chacune des années, plus de 50% des IDE enregistrés par le CEPICI. Cette information conforte l'analyse du profil des entreprises agréées au Code des investissements dans la mesure où le dernier rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde en 2018, publié le 06 juin 2018 indique que : « l'Afrique croit de plus en plus en l'Afrique » en investissant davantage sur le Continent.

Enfin, le rapport souligne que plus de 90% des projets d'investissements agréés captés sont prévus pour l'acquisition des immobilisations corporelles (matériels de transport, matériels informatiques, matériels et outillages, etc.) et plus de 90% des projets agréés ont sollicité le régime agrément à l'investissement. Ce qui conforte la thèse de l'attractivité de la destination « Côte d'Ivoire » à travers la réalisation de gros projets d'investissements privés.

¹ Quelques entreprises du secteur Transport/Entreposage : UNION DES TRANSPORTS DE BOUAKE/ SOCIETE DE DISTRIBUTION DE TOUTES MARCHANDISES EN CÔTE D'IVOIRE/ RIMCO LOGISTIC, etc.





INTRODUCTION

La mise en œuvre de la vision du Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA, pour l'atteinte de l'émergence économique a conduit le Gouvernement ivoirien à placer le secteur privé au centre de sa politique de développement économique et social. Ainsi, le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) a vu depuis 2012, ses missions réorientées, pour devenir le Guichet Unique de l'investissement. Ce repositionnement stratégique vise à améliorer l'attractivité des investissements privés et faire de la Côte d'Ivoire une destination privilégiée des investissements directs étrangers (IDE).

a) Contexte

Dans le cadre des missions qui lui sont assignées, le CEPICI a capté 1.829 milliards FCFA d'investissements agréés privés entre 2012 et 2015 soit 25% du volume global de l'investissement privé national sur la même période ². Ainsi, pour la mobilisation des 13.000 milliards FCFA d'investissements privés prévus au PND 2016-2020, il est attendu du CEPICI 5.337 milliards FCFA soit 40%. Pour la réalisation de cet objectif, le CEPICI dispose du Code des investissements comme dispositif incitatif offrant aux investisseurs nationaux et étrangers des avantages fiscaux et douaniers pendant la phase d'investissements et/ou d'exploitation.

Par ailleurs, dans le souci de faciliter la prise de décision pour la mise en œuvre des recommandations du Gouvernement en matière de politique d'investissements, le CEPICI, a en charge, la mise en œuvre d'un dispositif de suivi-évaluation des investissements agréés. Ainsi, le rapport de suivi-évaluation des entreprises agréées en 2012, 2013 et 2014, en phase d'exploitation a été réalisé et celui des entreprises agréées en 2015, est en cours.

Aussi, convient-il de retenir que le processus de suivi évaluation ex-post des investissements agréés se fait deux (02) années après la réalisation du projet d'investissements. Ce dispositif a donc conduit à la mise en place en amont d'un système de profilage afin de mettre en évidence les caractéristiques des projets d'investissements agréés par le CEPICI.

b) Objectif

L'objectif général du rapport est de présenter le profil des entreprises agréées au CEPICI conformément aux dispositions du code des investissements.

² MEF : Cadrage macro-économique

De manière spécifique, il s'agit de :

- mettre en évidence les variables qui caractérisent mieux les entreprises agréées afin de ressortir l'ossature de leur profil type ;
- Affiner l'analyse du suivi-évaluation des investissements agréés, en phase ex-post ;
- Faciliter et orienter la mise en œuvre du processus de suivi évaluation ;
- Servir d'outil d'aide pour la prise de décision de la Direction Générale, en matière de politique de l'investissement privé.

c) Méthodologie

La population de l'enquête est composée de l'ensemble des entreprises agréées sur la période 2016-2017, ayant réalisé 525 projets d'investissements évalués à un coût global de 1 138 milliards FCFA, dont 251 projets en 2016 avec 672 milliards de FCFA et 274 projets en 2017 avec 466 milliards FCFA.

L'étude de profilage consiste à analyser d'une part, les caractéristiques des projets d'investissements agréés en 2016 en fonction des variables retenues et d'autre part, celles des projets agréés en 2017, puis de présenter une analyse comparative. Ces différentes analyses permettront de ressortir pour chaque année le profil type des projets d'investissements agréés au CEPICI.

Les variables de caractérisation sont retenues à partir des dispositions du Code des investissements et des dossiers d'agrément des entreprises. Les variables retenues pour cette analyse du profil des entreprises agréées au CEPICI, sont celles pour lesquelles les caractéristiques ne devraient pas faire l'objet de modification dans le temps. En effet, leur modification entraînerait l'annulation ou le renouvellement de la demande d'agrément. Cette démarche consiste à identifier des variables fixes, qui facilitent la comparaison entre les profils de la phase d'investissements et de la phase d'exploitation. En somme, les variables retenues doivent respecter 2 principaux critères qui sont : provenir du Code des investissements et/ou les dossiers d'agrément et ne pas être modifiables à la guise de l'investisseur.

L'étude du profil des entreprises agréées a été soutenue également par une revue de littérature appliquée sur l'investissement privé.



Partie 1

RAPPEL DU PROCESSUS D'OBTENTION DE L'AGRÉMENT À L'INVESTISSEMENT

L'obtention de l'agrément à l'investissement permettant aux entreprises de bénéficier des avantages sur les coûts et sur les profits au travers des exonérations douanières et fiscales, est sujette à un processus bien coordonné. Ainsi, le dossier de demande d'agrément à l'investissement constitue un document technique exploité par les services compétents du CEPICI dans le cadre du suivi-évaluation des investissements agréés.

L'obtention de l'agrément à l'investissement par les entreprises se fait en huit (8) étapes :

1. L'entrepreneur se rend au Guichet Unique ou sur le site internet du CEPICI pour obtenir les informations liées à la demande d'agrément à l'investissement. Le dossier s'articule principalement autour d'un business plan qui permet non seulement au promoteur de maîtriser son projet mais également à l'Etat d'apprécier l'opportunité de l'investissement ;

2. Une séance de travail technique se déroule au CEPICI avec le promoteur porteur du projet et les agents du Guichet Unique du CEPICI ;

3. Le dépôt par le promoteur du dossier en dix (10) exemplaires pour le régime d'agrément et en quatre (4) exemplaires pour le régime de déclaration au Guichet Unique du CEPICI ;

4. Quarante-huit (48) heures après le dépôt du dossier, si celui-ci est conforme aux exigences de la procédure, le CEPICI délivre une attestation de recevabilité qui stipule que le dossier suivra son cours jusqu'au Comité d'Agrément ;

Au cas où le dossier comporte des irrégularités, le CEPICI écrit au promoteur pour lui signifier toutes les irrégularités constatées et l'assiste jusqu'à ce que le dossier soit en conformité avec toutes les exigences en vigueur.

5. Un comité d'agrément composé des agents du CEPICI et ceux des ministères techniques se tient en moyenne une fois par mois pour statuer sur la délivrance ou non de l'agrément à l'investissement.

6. En cas d'avis favorable du Comité d'Agrément à l'investissement, une décision d'agrément à l'investissement est signée par le Président du Conseil de Gestion du CEPICI ;

7. Cette décision est par la suite entérinée par le Ministre, auprès du Premier Ministre Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat qui délivre l'arrêté d'agrément à l'investissement ;

8. L'arrêté d'agrément à l'investissement est envoyé au demandeur, après signature du Ministre.



Partie 2

PROFIL COMPARE DES ENTREPRISES AGRÉÉES SUR LA PÉRIODE : 2016-2017

Cette section vise à définir les caractéristiques des entreprises agréées sur la période 2016-2017 tout en présentant une analyse comparative pour chaque variable retenue.

1. Origine

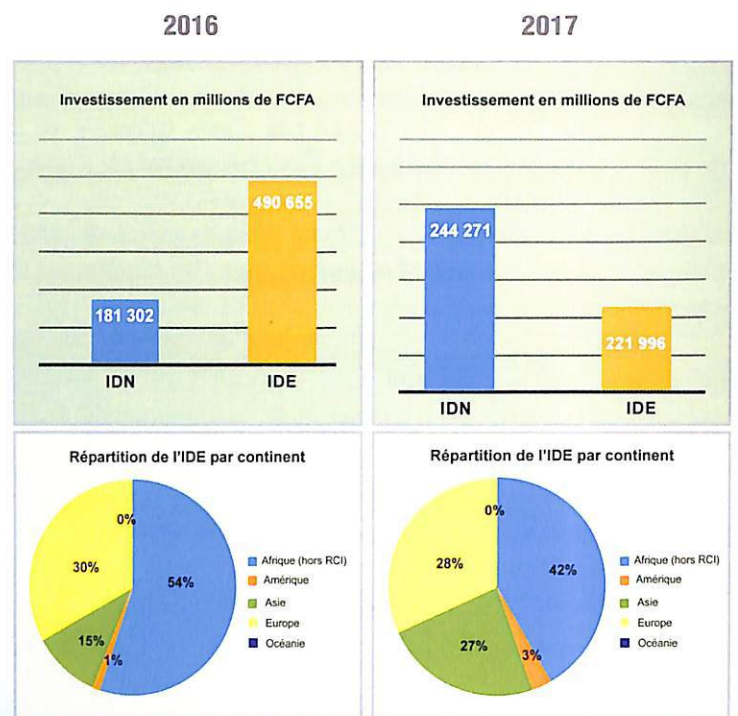
Dans une économie, les investissements privés captés proviennent toujours de deux (2) sources principales. Lorsque les investissements sont mobilisés par les résidents³, ils sont qualifiés d'investissements directs nationaux (IDN). Par contre, lorsqu'ils proviennent de l'étranger et qu'ils représentent plus de 10% du capital social de l'entreprise, ils sont désignés : investissements directs étrangers (IDE). Par ailleurs, lorsque des investissements représentent moins de 10% du capital social de l'entreprise, ils sont qualifiés d'investissements de portefeuille.

Notre analyse s'intéresse à l'origine source de l'investissement car le Code des investissements, qui est l'instrument de mobilisation, ne fait pas de discrimination entre les opérateurs économiques locaux et étrangers. En son article 6, du titre 2, il est écrit : « ... Les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère reçoivent un traitement identique à celui accordé aux personnes physiques ou morales de nationalité ivoirienne ».

De ce point de vue, il est pertinent d'analyser le profil des investissements captés à travers leur origine-source. Cette analyse nous permettra de mettre en évidence les espaces économiques qui investissent le plus en Côte d'Ivoire au plan géographique.

► Graphique 1

Répartition des projets d'investissements agréés en 2016 et 2017 selon leur origine-source



Source : CEPICI/DPES

³ Sont considérés comme résidents d'un pays de l'Union, les agents économiques qui y exercent, ou qui ont l'intention d'y exercer, des activités économiques et y effectuent, ou ont l'intention d'y effectuer, des opérations d'une ampleur significative pendant une durée d'au moins un an (BCEAO)



L'analyse du graphique nous indique qu'en 2016, les projets d'investissements agréés captés par le CEPICI étaient dominés par les IDE qui représentaient 73% du volume global des investissements contre seulement 27% pour les IDN.

Par contre en 2017, les IDN représentaient 52% du volume des projets d'investissements captés contre 48% pour les IDE soit en volume 221 996 millions FCFA. Cette brusque inversion de la situation des investissements agréés trouve son explication probable dans l'analyse des effets d'impact négatif des mouvements sociaux survenus en 2017. Par ailleurs, les données historiques sur les projets d'investissements enregistrés par le CEPICI indiquent que les périodes d'instabilités et d'incertitudes ont toujours été suivies par une baisse de l'IDE. En effet, ce faible niveau des IDE vient corroborer l'idée selon laquelle l'incertitude en l'avenir est un déterminant clé dans la prise de décision d'investissement.

En outre, une analyse plus approfondie de la provenance des flux d'investissements selon les continents, classe de manière identique sur les 2 années l'Afrique comme le premier espace qui s'intéresse aux opportunités d'investissements en Côte d'Ivoire avec les pays tels que : le Nigéria, l'Île Maurice et le Maroc représentant les plus gros investisseurs africains en Côte d'Ivoire. Le continent européen se place en deuxième (2ème) position avec 30% des investissements captés provenant majoritairement de la France et la Grande Bretagne. L'Asie occupe la troisième (3ème) place avec le Liban en tête des investissements dudit continent. Enfin, les investissements de l'Amérique et de l'Océanie sont marginaux et représentent moins de 2% des flux globaux cumulés d'IDE entre 2016 et 2017.

La position de leader du continent africain dans les investissements en Côte d'Ivoire, s'explique par le fait que ces pays ont les mêmes réalités économiques et une bonne maîtrise des risques liés à l'environnement de l'investissement en milieu africain.

EN 2016, L'ESSENTIEL DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS CAPTÉS PAR LE CEPICI SONT DES IDE SOIT 73%, TANDIS QU'EN 2017, LES INVESTISSEMENTS CAPTÉS SONT MAJORITAIREMENT DES IDN SOIT 52%. EN OUTRE, SUR LES 2 ANNÉES, IL EST RESSORTI QUE LE CONTINENT AFRICAIN EST LE PLUS GROS POURVOYEUR D'IDE EN CÔTE D'IVOIRE.

Au terme de cette analyse, il est nécessaire d'examiner la répartition de l'investissement agréé selon les différentes zones d'investissements établies par le Code des investissements.

2. Zone d'investissements

Le Code des investissements consacre 3 différentes zones d'investissements pour le bénéfice des avantages fiscaux. Ainsi, nous avons les zones A, B et C pour des durées d'avantages allant de 5 ans à 15 ans.

Cette situation laisse le libre choix à l'investisseur d'identifier le lieu d'implantation de son investissement en tenant compte des avantages dont il bénéficiera. Cela justifie la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de contribuer à un développement équilibré des différentes régions. Ainsi, le lieu de réalisation de l'investissement constitue un élément d'analyse du profil des entreprises agréées au CEPICI sur la période référencée.

Conformément aux dispositions du Code des investissements, la zone A correspond au district d'Abidjan, la zone B s'identifie aux localités ayant plus de 60.000 habitants, tandis que la zone C correspond quant à elle, aux localités comptant moins de 60.000 habitants.

► Tableau 1

Répartition des projets d'investissements agréés en 2016 et 2017 par zone d'investissements

Zone d'investissements	Nombre de projets d'investissements agréés en 2016	Nombre de projets d'investissements agréés en 2017
A	174	190
B	40	50
C	37	34
TOTAL	251	274

Source : CEPICI/DPES

L'analyse du tableau indique, qu'entre 2016 et 2017, la zone A est celle qui enregistre le plus grand nombre de projets d'investissements agréés (environ 70%) contrairement à la zone C qui capte moins de 15% de projets d'investissements sur chacune des années.

Cette forte préférence pour la zone A au détriment de la zone C nous a conduit à faire une brève revue de littérature appliquée sur les facteurs voire les déterminants de décision d'investir.

En effet, l'entreprise étant une organisation à but lucratif qui poursuit l'optimisation de la satisfaction des apporteurs de capitaux aura pour priorité la maximisation de la rentabilité, à travers un marché

dynamique et accessible. Ceci étant, il est important de noter que le district d'Abidjan qui concentre plus de 80% des entreprises de la Côte d'Ivoire représente une part de marché essentielle disposant d'un pouvoir d'achat relativement plus élevé que les autres localités du pays. Une étude réalisée en 2015 par le Cabinet Deloitte (2015) étaye cette situation en indiquant que de plus en plus la population africaine est concentrée dans de vastes centres urbains alors que l'urbanisation constituera justement un moteur clé de l'activité économique. Le rapport indique que ces zones créeront des marchés et des opportunités commerciales non négligeables.

Au vu de ce qui précède, et suite à l'analyse du tableau

ci-dessus (cf. tableau 1), l'on retiendra que la recherche d'un plus grand marché pourrait expliquer entre autres la forte préférence des investisseurs pour la zone A regroupant les localités du District d'Abidjan.

Aussi, convient-il de souligner que près de la moitié (48%) des projets d'investissements enregistrés dans la zone A, proviennent d'entreprises en développement d'activités qui étaient déjà implantées dans le district d'Abidjan pour la nécessité de leurs activités et n'ayant pas jugé utile d'investir dans une autre zone.

Ensuite, de nombreux travaux empiriques établissent une corrélation positive entre l'investissement public et privé. En effet, une étude réalisée en 2007 par la BCEAO indique qu'il existe un effet d'entraînement de l'investissement public sur l'investissement privé. La réalisation des investissements publics, notamment les infrastructures telles que les routes, hôpitaux, aéroports, écoles, électricité, etc. contribue à accroître l'attractivité des investisseurs privés. Au vu de ce qui précède et suite aux investissements mobilisés pour le district d'Abidjan, l'on peut convenir aisément d'indiquer qu'il existe une forte concentration des projets d'investissements dans la zone A.

Enfin les facteurs de production sont essentiels dans la maîtrise des coûts de l'entreprise en vue de sa rentabilité. En prenant en compte les facteurs capital

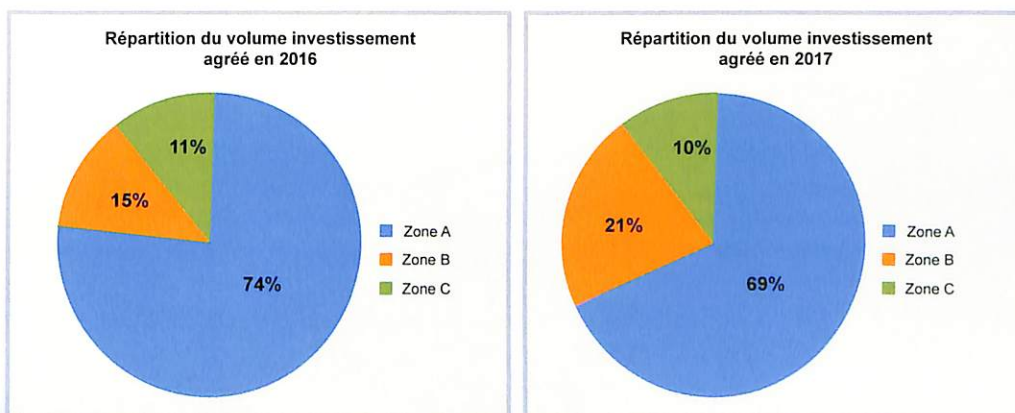
(K) et travail (L) qui sont les plus utilisés dans la littérature économique, l'on notera que le dispositif du Code des Investissements facilite l'acquisition du capital physique et incite à l'utilisation de la main d'œuvre locale. Cette main d'œuvre, bien que disponible abondamment et à coûts relativement faibles par rapport aux pays développés doit être de qualité pour assurer l'atteinte des objectifs et la rentabilité de l'entreprise. La métropole Abidjan étant l'épicentre de la main d'œuvre qualifiée du pays pourrait également expliquer cette forte concentration des projets d'investissements dans la zone A.

Cette brève revue de littérature économique permet d'affirmer qu'il existe bien d'autres critères d'incitation à l'investissement en dehors des exonérations fiscales et douanières qui viennent en appui pour booster la performance de l'entreprise qui aura au préalable identifié sa source de rentabilité et la part de marché pour assurer la continuité de son exploitation.

Dans cette optique, les projets d'investissements enregistrés en zone C n'ont pas été guidés uniquement par la durée du bénéfice des avantages du code des investissements mais par l'ensemble des facteurs qui influencent la prise de décision d'investir notamment le désir de se rapprocher des zones de production des matières premières.

► **Graphique 2**

Répartition des projets d'investissements agréés en 2016 et 2017 par zone d'activités



Source : CEPIC/DPES

A l'instar de la répartition du nombre de projets d'investissements agréés, entre 2016 et 2017, la zone C capte environ 10% du volume total des investissements agréés. En 2016, la zone A a enregistré 74% du volume total des investissements contre seulement 15% pour la zone B.

En 2017 la zone B a capté une part plus élevée d'investissements par rapport à l'année précédente. Par contre, la part d'investissements captés en zone A est légèrement en baisse par rapport à celle de 2016.

EN DÉFINITIVE, L'ON RETIENT QU'ENTRE 2016 ET 2017, LA ZONE A EST CELLE QUI ENREGISTRE LE PLUS GRAND NOMBRE DE PROJETS D'INVESTISSEMENTS ET LE NIVEAU D'INVESTISSEMENTS CAPTÉS SOIT EN MOYENNE ANNUELLE DE 71,5 % DES FLUX GLOBAUX CAPTÉS PAR LE CEPICI.

Le point suivant présente les caractéristiques de l'investissement agréé selon les différents régimes d'agrément définis dans le Code des investissements.

3. Régime d'agrément

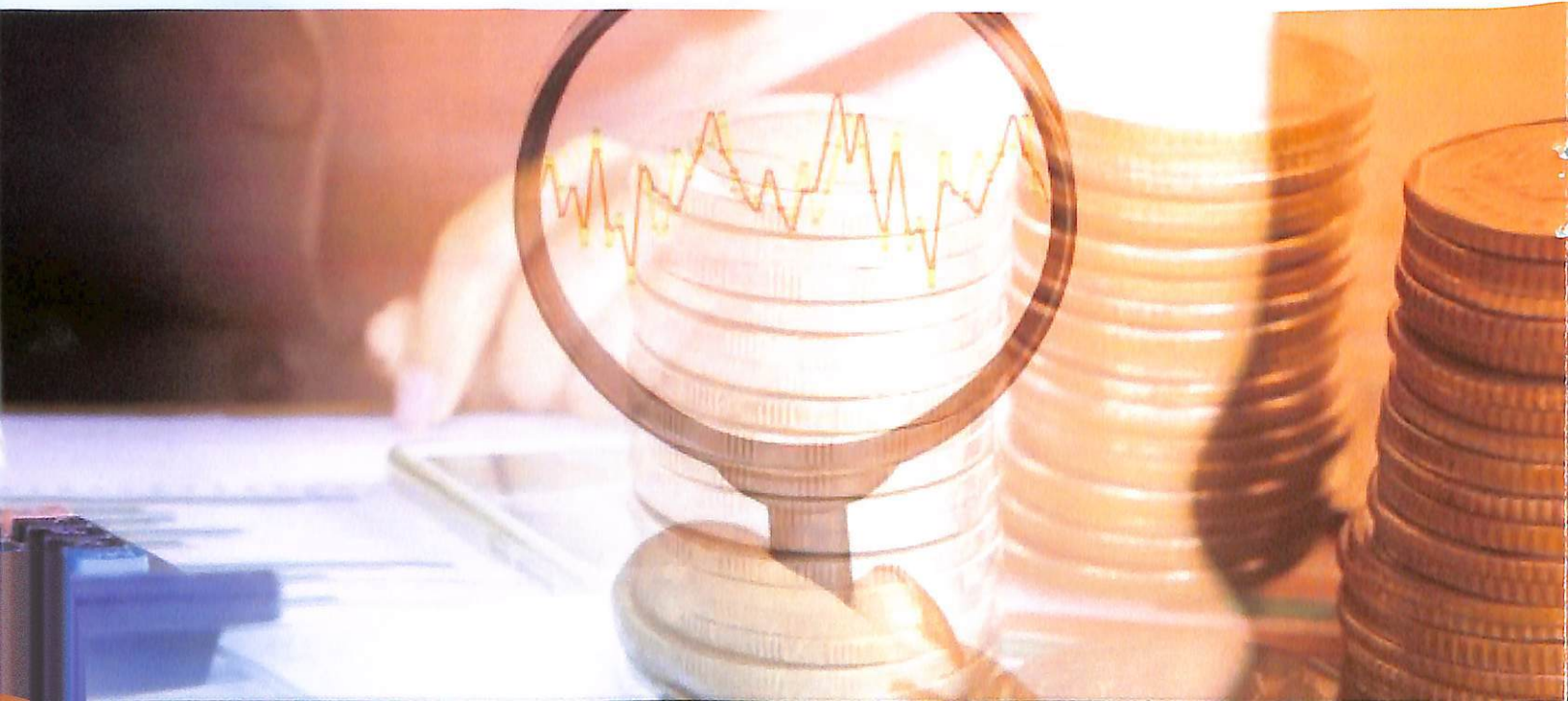
Les entreprises agréées au CEPICI se répartissent en deux (02) principaux régimes ; le régime de déclaration et le régime d'agrément.

Les avantages dont bénéficient les entreprises éligibles à ces régimes d'agrément sont donc différents selon le niveau d'investissements.

L'analyse sur le profilage des entreprises agréées permet entre autres, alors de mettre en évidence cette caractéristique et mieux comprendre le régime dominant parmi les projets d'investissements captés par le CEPICI sur la période 2016 – 2017.

Le régime d'agrément permet aux entreprises éligibles de bénéficier d'une part d'avantages sur les coûts (droits de douane et TVA) pendant la phase de réalisation de l'investissement et d'autre part d'avantages sur les profits, notamment, le BIC, la contribution employeurs, les patentes, l'impôt foncier exclusivement pendant la phase d'exploitation pour les entreprises en création d'activités.

Le régime de déclaration quant à lui, permet aux entreprises éligibles de bénéficier uniquement d'avantages pendant la phase d'exploitation.



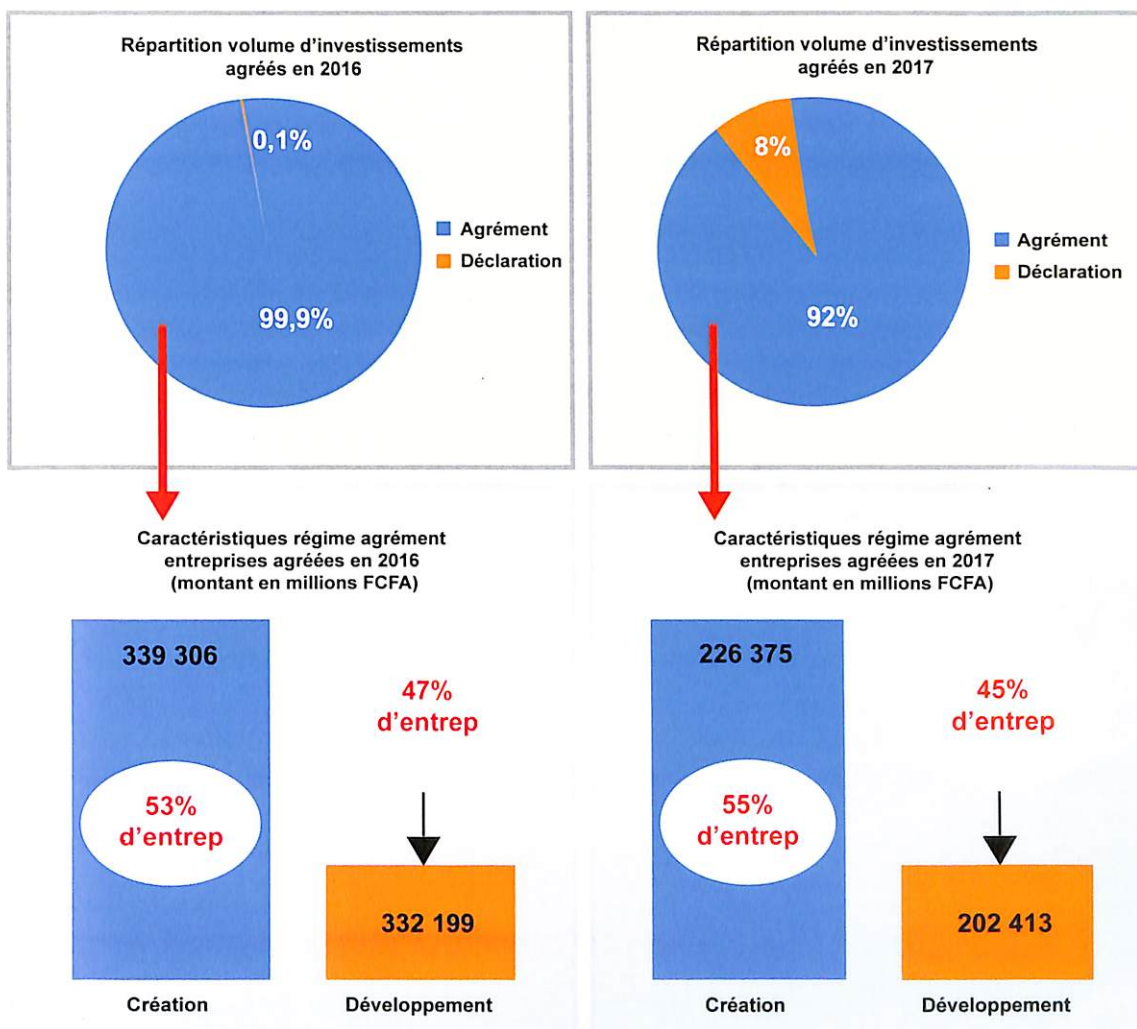
Il convient de noter qu'il existe deux (02) types d'agrément : la création et le développement d'activités.

- **Le type d'agrément « création d'activité »** permet de bénéficier des avantages pendant la phase d'investissements et d'exploitation, excepté pour les entreprises éligibles au régime de déclaration qui ne bénéficient d'avantages que pendant la phase d'exploitation.

- **Le type d'agrément « développement d'activité »** permet aux entreprises éligibles de bénéficier d'avantages uniquement pendant la phase d'investissements.

► Graphique 3

Répartition des projets d'investissements agréés en 2016 et 2017 selon le régime d'agrément



Source : CEPICI/DPES

L'analyse du graphique (3) ressort qu'en 2016, 99,9% du volume d'investissements agréé correspondait au régime d'agrément avec une part marginale et quasiment nulle pour le régime de déclaration. Par contre en 2017, le régime de déclaration représentait 8% du volume global d'investissements captés contre 92% pour le régime d'agrément.

La faible part du régime de déclaration dans le volume d'investissements agréés pourrait s'expliquer par le fait que les entreprises éligibles à ce dispositif incitatif sont des petites et moyennes entreprises (PME) avec de faibles niveaux d'investissements. Mais il convient de préciser qu'en termes de nombre d'entreprises, ce régime a enregistré respectivement 11% et 7% des entreprises respectivement en 2016 et en 2017.

L'analyse du régime « agrément » qui est le plus illustratif, indique qu'en 2016 les entreprises en création d'activités qui représentaient 53% de l'effectif ont présenté un volume d'investissements inférieur à celui des entreprises en développement d'activités représentant moins de la moitié de l'effectif global (47%) des entreprises agréées.

En 2017, 55% des projets d'investissements en création d'activités pour le régime agrément cumulaient un volume d'investissements supérieur à celui des projets en développement d'activité.

EN DÉFINITIVE, L'ON RETIENT QU'EN 2016, 99,9% DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS CAPTÉS PROVIENNENT DU RÉGIME D'AGRÉMENT POUR LEQUEL 53% DES ENTREPRISES ÉTAIENT EN CRÉATION D'ACTIVITÉS CONTRE 47%.

EN 2017, LA PART DU RÉGIME D'AGRÉMENT DANS L'INVESTISSEMENT TOTAL ÉTAIT DE 92% CONTRE 8% POUR LE RÉGIME DE DÉCLARATION. LA PART DE L'INVESTISSEMENT ATTRIBUÉ AU RÉGIME D'AGRÉMENT COMPRENAIT 55% DES ENTREPRISES EN CRÉATION D'ACTIVITÉS CONTRE 45% EN DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS.

A suite de la répartition selon le régime d'agrément, l'étape suivante nous situe sur la dissémination de l'investissement agréé par secteurs d'activités.

4. Secteurs d'activités

Les dispositions du Code des investissements définissent pour le régime de déclaration, les secteurs d'activités éligibles aux différents avantages fiscaux accordés, tandis que le régime d'agrément reste applicable à tous les secteurs d'activités, à l'exception des bâtiments à usage non industriel, du commerce et des services bancaires et financiers.

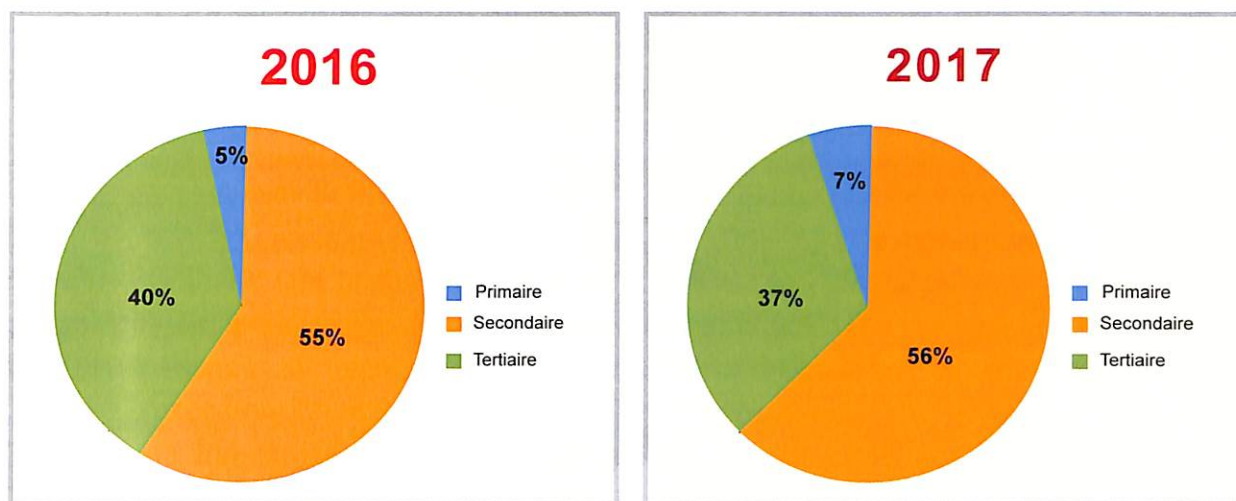
Par ailleurs, la vision du Gouvernement, mise en œuvre à travers le PND 2016-2020 encourage la transformation

structurelle de l'économie en vue d'améliorer le niveau d'industrialisation de la Côte d'Ivoire et contribuer à une création de richesse plus durable et inclusive.

Ainsi, pour cette analyse du profil des entreprises agréées au CEPICI sur la période 2016 et 2017, il apparaît important, de mettre en exergue les secteurs d'activités qui captent le plus d'investissements afin d'informer les décideurs sur la trajectoire de l'économie, conformément aux objectifs économiques du PND 2016-2020.

► Graphique 4

Répartition des investissements agréés en 2016 et 2017 selon le secteur réel



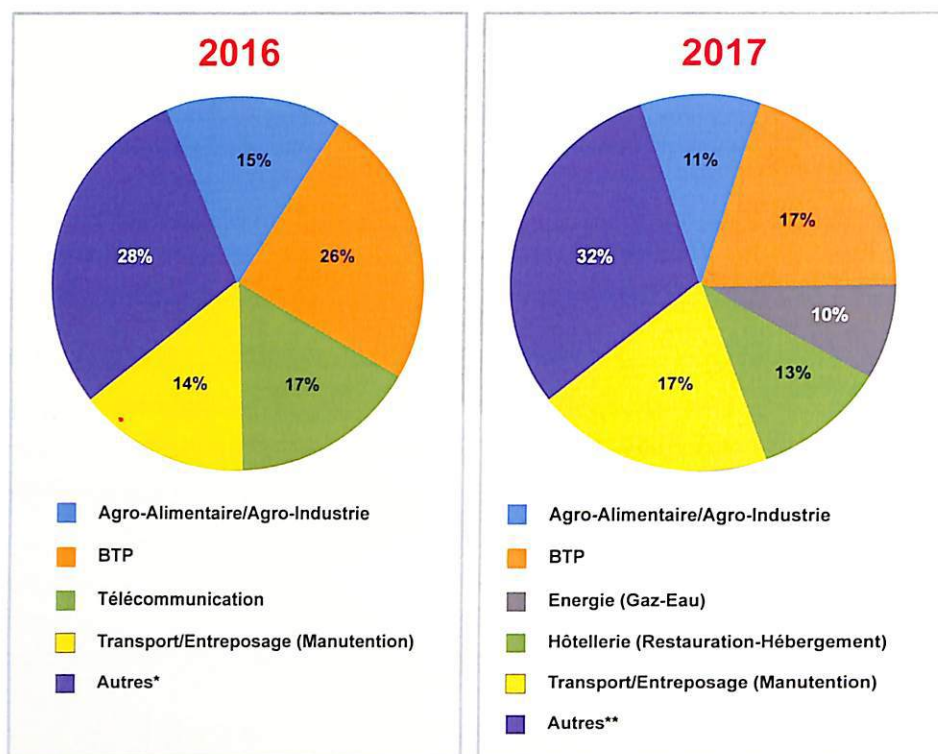
Source : CEPICI/DPES

A travers les graphiques ci-dessus, il ressort qu'en 2016, comme en 2017, le secteur secondaire est celui qui a capté plus de la moitié des investissements agréés en moyenne annuelle (55%), suivi du secteur tertiaire (38,5%) avec une faible proportion pour le secteur primaire (6,5%).

Ainsi, l'on peut affirmer que la répartition des investissements agréés atteste de la conformité des objectifs du Gouvernement ivoirien visant la transformation de l'économie vers l'industrialisation. La présente analyse vise à faire un examen du cadrage macroéconomique relativement aux secteurs d'activités qui captent véritablement les investissements.

► Graphique 5

Répartition des projets d'investissements agréés en 2016 et 2017 selon le cadrage macro-économique



Source : CEPICI/DPES

* : Agriculture d'exportation (1%) / Agriculture Vivrière, Elevage (2%) / Autre industrie manufacturière (1%) / Autres services (4%) / Education/Formation/Santé (1%) / Energie [Gaz-Eau] (5%) / Hôtellerie [Restauration-Hébergement] (4%) / Industrie chimique [Cosmétique-Pharmacie-Caoutchouc] (8%) / Industrie extractive (2%)
 ** : Agriculture d'exportation (2%) / Agriculture Vivrière, Elevage (2%) / Autre industrie manufacturière (8%) / Autres services (5%) / Education/Formation/Santé (1%) / Industrie chimique [Cosmétique-Pharmacie-Caoutchouc] (10%) / Industrie extractive (3%) / Télécommunication (0,4%) / Sylviculture (0,4%)

L'analyse approfondie des secteurs d'activités à travers le cadrage macro-économique indique qu'en 2016 le secteur des BTP a mobilisé plus d'un quart (26%) du volume global des investissements agréés, suivi des télécommunications (17%) et du secteur agro-alimentaire/Agro-industrie (15%). Quant au secteur transport/Entreposage, il a mobilisé 14% du volume global des investissements et compte 30% des projets d'investissements, correspondant à la part la plus élevée. En définitive, l'on retient qu'en 2016, les projets d'investissements ont été enregistrés majoritairement dans le secteur du transport/Entreposage.

La répartition des projets d'investissements en 2017, indique qu'à l'instar de l'année 2016, les secteurs d'activités Transport/Entreposage, BTP et Agro-alimentaire/Agro-industrie ont capté des parts plus significatives du volume d'investissements agréés avec respectivement 17%, 17% et 11%.

Contrairement à 2016, en 2017, le secteur des télécommunications cède la place au secteur de l'hôtellerie qui capte 13% du volume des investissements agréés. Le secteur Energie se classe en 5ème position avec 10% du volume d'investissements captés.

En outre, il convient de souligner qu'en 2017 également les investisseurs se sont plus intéressés au secteur du transport/entreposage plus que tout autre secteur car il a enregistré 31% des projets d'investissements. Cette percée du secteur du transport pourrait s'expliquer par la réussite du programme de réhabilitation et de

construction d'infrastructures routières entamé par le Gouvernement depuis le retour à la stabilité. Mais également par la forte urbanisation de la ville d'Abidjan qui amplifie les difficultés d'accès aux moyens de transport car près de 80% des entreprises de ce secteur sont situées en zone A.

ENTRE 2016 ET 2017, PLUS DE LA MOITIÉ (55%) DES INVESTISSEMENTS AGRÉÉS CAPTÉS PAR LE CEPICI PROVIENT DU SECTEUR SECONDAIRE. EN OUTRE, IL RESSORT DE L'ANALYSE DES SECTEURS DU CADRAGE MACRO-ÉCONOMIQUE QUE LE SECTEUR TRANSPORT/ENTREPOSAGE ENREGISTRE LE PLUS GRAND NOMBRE DE PROJETS D'INVESTISSEMENTS (30 %).

Au terme de cette analyse, la prochaine caractéristique à mettre en évidence est la nature des investissements prévus dans les dossiers d'agrément.

5. Nature des investissements

Les entreprises agréées au CEPICI sollicitent les avantages du Code des investissements afin de bénéficier des exonérations tant pendant la phase de réalisation de l'investissement, que durant celle de l'exploitation.

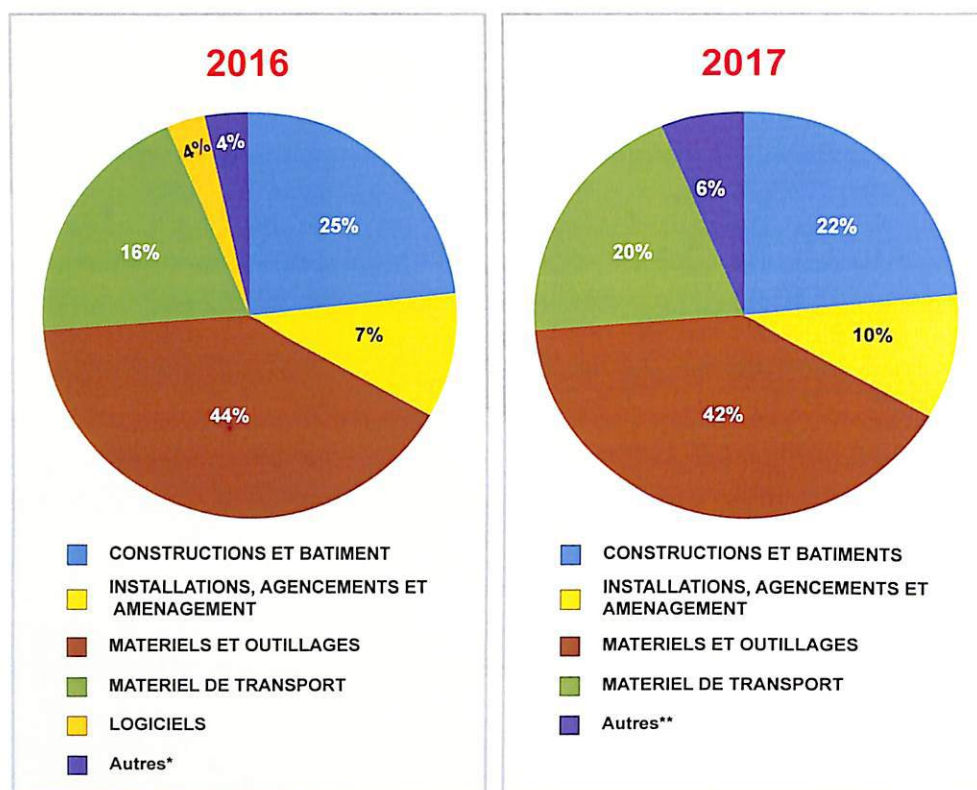
Aussi, la spécificité de l'investissement agréé au CEPICI appelle-t-elle à une plus grande attention pour deux (02) raisons essentielles ; Primo, l'investissement agréé ne tient pas compte du besoin en fonds de

roulement (BFR) qui sert à déterminer le coût final de l'investissement et secundo, il est important de ressortir la nature des investissements effectués par les entreprises afin de savoir les secteurs pour lesquels les flux financiers d'investissements sont orientés.

L'analyse présente permettra d'éclairer les décideurs pour une meilleure visibilité des entreprises agréées en termes investissements afin de mieux orienter les politiques publiques.

► Graphique 6

Distribution des investissements agréés en 2016 et 2017 selon leur nature



Source : CEPICI/DPES

* : frais d'établissement (1%) / autres immobilisations incorporelles (0,1%) / terrains (2%) / matériels informatiques (1%) / mobiliers et matériel de bureau (1%)

** : frais d'établissement (1%) / Logiciels (0,2%) / autres immobilisations incorporelles (1%) / terrains (2%) / matériels informatiques (2%) / mobiliers et matériel de bureau (1%)

Il ressort du graphique n°6 qu'aussi bien en 2016 qu'en 2017, les projets d'investissements des entreprises agréées sont orientés majoritairement dans l'acquisition de matériels et outillages, en constructions et bâtiment, pour l'achat de matériels de transport et en réalisation d'installations, agencements et aménagements. En 2016, les projets d'investissements dans les logiciels informatiques sont ressortis à 7% du volume global des investissements agréés par le CEPICI dans le

secteur des Télécommunications (17%). Les autres investissements agréés ont capté 4% et 6% des volumes d'investissements respectivement en 2016 et 2017.

Afin de mieux cerner l'orientation des flux d'investissements des entreprises agréées, il apparaît important de mettre en évidence cette caractérisation de l'investissement selon le type création ou développement.

► **Tableau 2**

Distribution des investissements agréés en 2016 et 2017 issus des entreprises en création d'activités selon leur nature

NATURE DES INVESTISSEMENTS	2016	2017
CHARGES IMMOBILISÉES	1,5%	1,5%
<i>Frais d'établissement</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,8%</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,5%	1,4%
<i>Logiciels</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>0,2%</i>	<i>1,1%</i>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	98%	97%
<i>Terrains</i>	<i>2,1%</i>	<i>2,6%</i>
<i>Constructions et bâtiment</i>	<i>34,2%</i>	<i>33,0%</i>
<i>Installations, agencements et aménagement</i>	<i>9,2%</i>	<i>11,3%</i>
<i>Matériels et outillages</i>	<i>38,0%</i>	<i>34,8%</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>12,6%</i>	<i>11,5%</i>
<i>Matériels informatiques</i>	<i>1,0%</i>	<i>2,5%</i>
<i>Mobiliers et matériel de bureau</i>	<i>0,9%</i>	<i>1,1%</i>

Source : CEPICI/DPES

L'analyse comparative de la nature des projets d'investissements des entreprises agréées en 2016 et 2017 pour la création d'activités indique que plus de 95% des flux d'investissements sont orientés dans les immobilisations corporelles. A ce niveau, il convient de noter sur les deux (02) années que les choix d'investissements sont orientés majoritairement pour les constructions et bâtiment, les matériels et outillages,

le matériel de transport et les installations, agencements et aménagement. Les matériels informatiques puis les mobiliers et matériel de bureau occupent des faibles parts dans les choix d'investissements, ainsi que les terrains qui représentent pour chacune des années environ 2% des volumes d'investissements.

► Tableau 3
Distribution des investissements agréés en 2016 et 2017 issus des entreprises en développement d'activités selon leur nature

NATURE DES INVESTISSEMENTS	2016	2017
CHARGES IMMOBILISÉES	0,03%	0,04%
<i>Frais d'établissement</i>	<i>0,03%</i>	<i>0,04%</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7%	0,3%
<i>Logiciels</i>	<i>7,4%</i>	<i>0,2%</i>
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>0,01%</i>	<i>0,1%</i>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93%	99,3%
<i>Terrains</i>	<i>1,7%</i>	<i>0,9%</i>
<i>Constructions et bâtiment</i>	<i>15,6%</i>	<i>8,3%</i>
<i>Installations, agencements et aménagement</i>	<i>5,6%</i>	<i>8,3%</i>
<i>Matériels et outillages</i>	<i>48,6%</i>	<i>51,4%</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>20,0%</i>	<i>30,0%</i>
<i>Matériels informatiques</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,2%</i>
<i>Mobiliers et matériel de bureau</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,2%</i>

Source : CEPICI/DPES

Dans le cadre des projets d'investissements captés en développement d'activités en 2016, les immobilisations incorporelles représentent 7% du volume global d'investissements contre 93% pour les immobilisations corporelles. Par contre en 2017, l'on note que la part des flux d'investissements orientée dans les charges immobilisées et les immobilisations incorporelles est inférieure à 1%. La quasi-totalité des flux d'investissements des projets agréés a été affectée dans l'acquisition des immobilisations corporelles, principalement pour les matériels et outillages (51,4%) et le matériel de transport (30%).

Comme en 2016, les investissements agréés en 2017 portent également sur les matériels informatiques puis les mobiliers et matériel de bureau. Ces flux d'investissements captés sont quasi marginaux soit 0,2% chacun. Quant aux constructions et bâtiment, ils ont capté moins de flux d'investissements par rapport à l'année précédente soit 8,3%. Les installations, agencements et aménagement ont capté également 8,3% des flux d'investissements, tandis que les terrains ont mobilisé moins de 1% du volume global des investissements captés en 2017.



LES CHARGES IMMOBILISÉES ET LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES RESPECTIVEMENT OCCUPENT 5% ET 2% DES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES AGRÉÉES EN 2016 ET 2017 CONTRE 95% ET 98% POUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

EN OUTRE, LES ENTREPRISES EN CRÉATION D'ACTIVITÉS INVESTISSENT DAVANTAGE DANS L'ACQUISITION DE TERRAINS, LA CONSTRUCTION ET LES AMÉNAGEMENTS PUIS ÉGALEMENT DANS LES MATÉRIELS ET OUTILLAGE. MAIS DANS UNE PROPORTION MOINDRE QUE LES ENTREPRISES EN DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS.

L'analyse sur le profilage des investissements agréés en 2016 et 2017 constitue un document référentiel de dissémination des variables de décision de l'investissement national et étranger en Côte d'Ivoire. Il permettra d'établir le profil type des entreprises agréées pour chacune des années afin d'apprécier les points de similitude et de divergence d'une année à une autre.

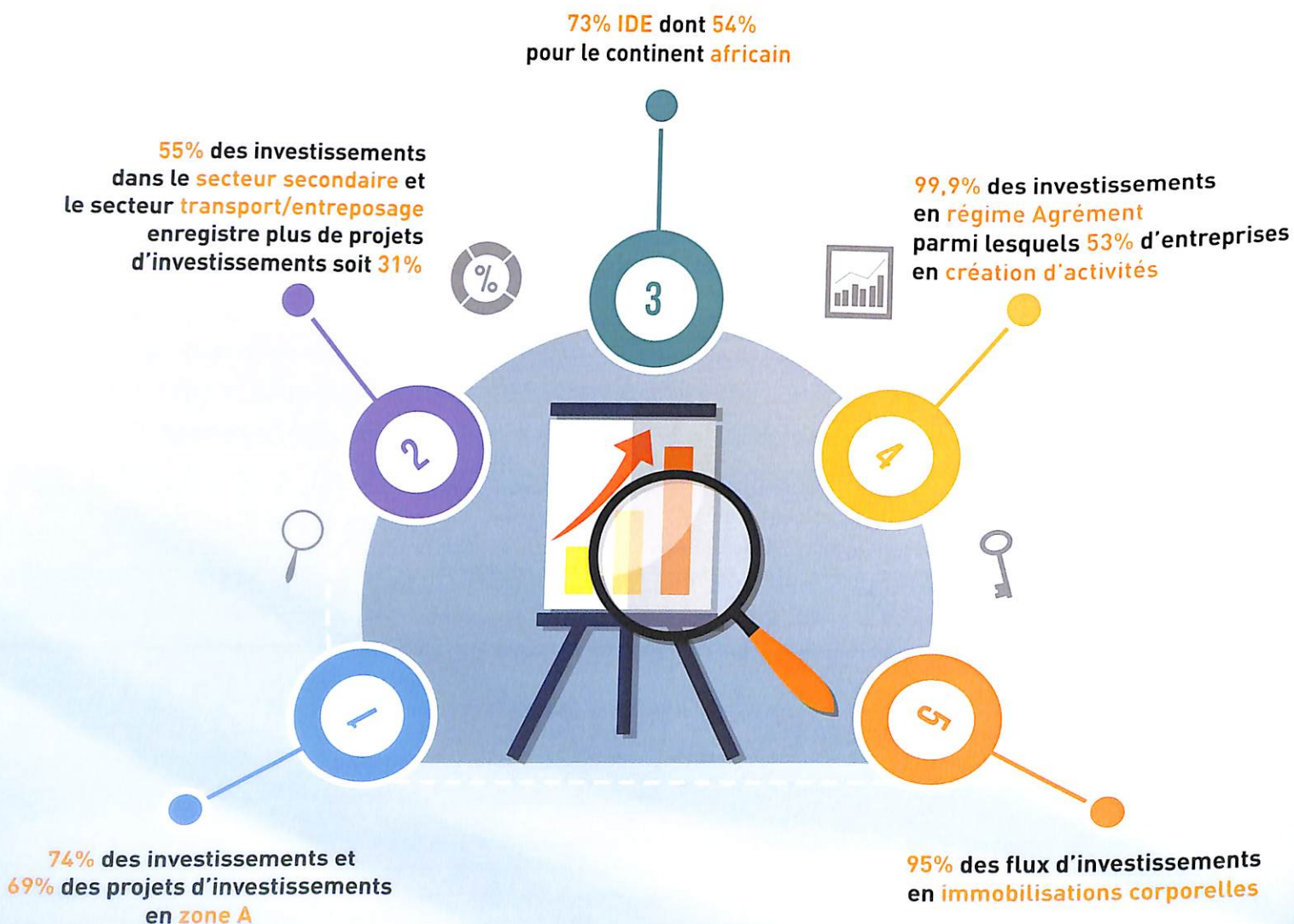


Partie 3

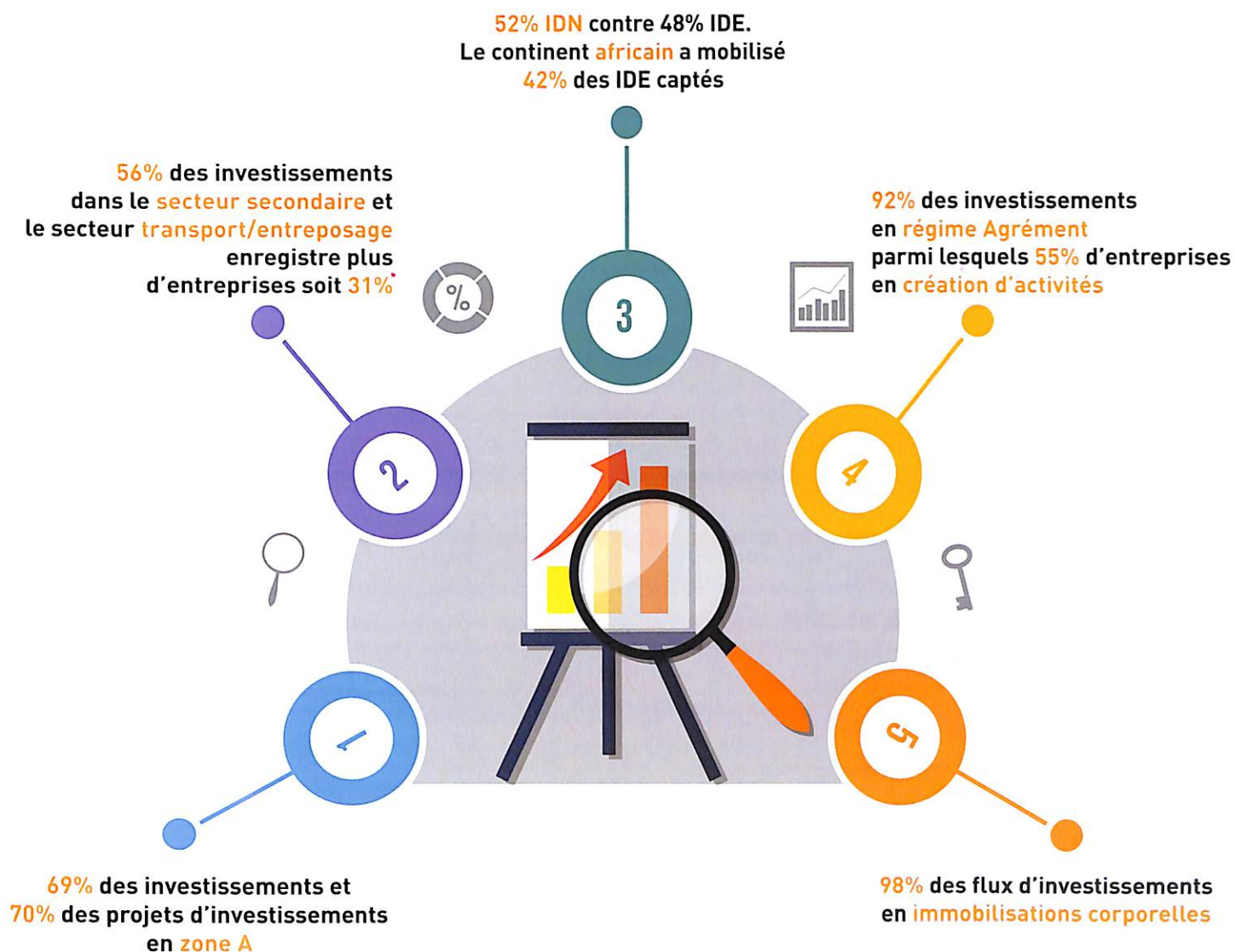
SYNTHÈSE COMPARÉE DU PROFIL TYPE SUR LA PÉRIODE 2016-2017

Au terme de l'analyse des caractéristiques des projets d'investissements agréés au CEPICI, il ressort les profils types ci-dessous :

Profil des entreprises agréées en 2016



Profil des entreprises agréées en 2017



AU TERME DE L'ANALYSE DU PROFIL TYPE DES ENTREPRISES AGRÉÉES AU CEPICI, L'ON PEUT RETENIR QU'EN DEHORS DE L'ORIGINE DES INVESTISSEMENTS CAPTÉS QUI DIFFÈRE D'UNE ANNÉE À L'AUTRE, CELLES-CI PRÉSENTENT UN PROFIL QUASI-IDENTIQUE.



ALGORITHME SYNTHÉTIQUE DU PROFILAGE DES INVESTISSEMENTS AGRÉÉS 2016-2017



**12 455 EMPLOIS
PRÉVISIONNELS**
générés sur la période
2016 - 2017



**525 PROJETS
D'INVESTISSEMENTS**
agrés sur la période
2016 - 2017



**1 138 MILLIARDS FCFA
D'INVESTISSEMENTS**
captés sur la période
2016 - 2017

"Nous sommes des Entrepreneurs"

Nous sommes connectée sur

www.225invest.ci



CENTRE D'APPEL

9901

NUMÉRO À L'INTERNATIONAL
+225 225 078 74



FORMALITÉS
D'ENTREPRISE



LICENCES
ET PERMIS
D'AFFAIRES



FORMALITÉS
FONCIÈRES



ENREGISTREMENT
DES ACTES ET
DECISIONS
DE JUSTICE



RACCORDEMENT
À L'ÉLECTRICITÉ



VENTES
AUX ENCHÈRES



ET TOUS VOS AUTRES
SERVICES ADMINISTRATIFS
EN LIEN (IMPÔTS, CNPS,
COMMERCE EXTÉRIEUR...)



RECOMMANDATIONS

Au terme de notre analyse, il ressort les recommandations ci-après :

- Accroître les actions de promotion d'investissements auprès des investisseurs nationaux en vue d'améliorer d'une part le niveau de l'IDN et d'autre part susciter l'investissement dans les zones B et C.
- Axer davantage les actions de promotion de la destination Côte d'Ivoire auprès des investisseurs des pays africains.
- Accroître et améliorer la qualité de l'investissement public à l'intérieur du pays (zones B et C) aux fins d'accroître l'attractivité de ces zones.
- Intensifier les actions de promotion d'investissements autour des activités de transformation des matières premières agricoles pour atteindre les objectifs économiques du PND 2016-2020.
- Consolider et veiller à la stabilité politique et sociale pour faciliter l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire.
- Renforcer le dispositif de suivi-évaluation des investissements agréés.






CONCLUSION

Le rapport sur le profilage des investissements agréés au CEPICI sur la période 2016 – 2017 qui vise à mettre en évidence leurs caractéristiques selon le Code des investissements, fait ressortir les principaux aspects suivants :

- En 2016, l'essentiel des projets d'investissements captés et évalués à 672 milliards FCFA sont des IDE représentant 73%, tandis qu'en 2017, les investissements captés de 466 milliards FCFA sont majoritairement des IDN soit 52%. En outre, sur les 2 années de référence, il ressort que le continent africain est le plus gros pourvoyeur d'investissements étrangers en Côte d'Ivoire avec 50,13% des volumes d'investissements captés. Ces résultats nous permettent de noter que les investisseurs africains ont une parfaite maîtrise des risques liés à l'investissement sur le Continent et croient davantage aux opportunités qu'offre l'Afrique par rapport aux investisseurs originaires des autres continents..

- En 2016 comme en 2017, la zone A est celle qui enregistre le plus grand nombre de projets d'investissements et le niveau d'investissements captés soit respectivement 497 milliards FCFA et 320 milliards FCFA. Il est aisé d'affirmer que les incitations fiscales du Code des investissements offrent des avantages pour un développement équilibré des différentes localités du pays mais, de nombreuses incitations non fiscales sont encore nécessaires pour le captage des investissements vers les zones B et C.

- En 2016, 99,9% des projets d'investissements captés proviennent du régime d'agrément pour lequel 53% des entreprises sont en création d'activités contre 47% en développement d'activités. En 2017, la part du régime d'agrément dans l'investissement total est de 92% contre 8% pour le régime de déclaration. La part de l'investissement attribué au régime d'agrément comprend 55% des entreprises en création d'activités contre 45% en développement d'activités. Au vu de ce qui précède, il ressort que le régime d'agrément est celui qui est le plus sollicité surtout pour la création d'activité, à cause des nombreux avantages qu'il offre.



- Plus de la moitié des projets d'investissements agréés captés en 2016 et 2017 provient du secteur secondaire (55%). En outre, il ressort de l'analyse des secteurs du cadrage macro-économique que le secteur transport/entreposage enregistre le plus grand nombre d'entreprises agréées en 2016 et 2017. Ce secteur, qui se présente comme la nouvelle niche d'opportunités d'investissements est en pleine expansion avec 80% des entreprises dudit secteur dans le district d'Abidjan (zone A), qui est la zone la plus attractive pour les investissements.

- Il convient de retenir que les charges immobilisées et les immobilisations incorporelles occupent respectivement 5% et 2% des projets d'investissements des entreprises agréées en 2016 et en 2017 contre 95% et 98% seulement pour les immobilisations corporelles. En outre, les entreprises en création d'activités choisissent d'investir plus dans l'acquisition de terrains, la construction et les aménagements puis également dans les matériels et outillage. Mais dans une proportion moindre que les entreprises en développement d'activités.

Il est important de noter également que la faiblesse des IDE enregistrés en 2017 est la conséquence des troubles sociaux survenus au cours de l'année sus référencée. Ceci étant, la stabilité politique et sociale apparaît comme un déterminant essentiel pour l'attractivité des investissements privés notamment des IDE.

Enfin, le présent rapport de profilage des investissements agréés se veut une boussole d'orientation de la politique de l'investissement privé en Côte d'Ivoire et un document de base pour la conduite des opérations de suivi évaluation ex-post desdits investissements sur la période 2016 et 2017.



RÉFÉRENCES

- BCEAO (2017), note méthodologique sur l'élaboration des statistiques monétaires de la BCEAO,
- BCEAO (2007), rapport sur la structure des dépenses publiques, investissement privé et croissance dans l'UEMOA,
- CEPICI (2012), Ordonnance N°2012-487 du 07 juin 2012, portant Code des investissements,
- CEPICI (2017), rapport économique et financier sur les entreprises agréées en phase d'exploitation : « Investissements agréés et promotion de l'emploi durable en Côte d'Ivoire focus : 2013 »,
- CNUCED (2018), rapport sur l'investissement dans le monde,
- Deloitte (2015), « La consommation en Afrique, le marché du XXIe siècle »,



Le Guichet de l'Investissement en Côte d'Ivoire

**Immeuble MEMANOU Boulevard Clozel
Plateau - Abidjan
Tel : +225 20 31 14 00
Fax : +225 20 31 14 09
E-mail: infos.cepici@cepici.ci**